

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550
Département de la Seine-Maritime
Canton de DIEPPE 1.7
☎ : 02.35.04.11.60
✉ : mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr

Date de convocation :
21.03.2023
Date d'affichage :
6.04.2023
Nombre de conseillers en
exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2023

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 2 février 2023,
- 2/ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2022,
- 3/ Affectation du résultat 2022,
- 4/ Subventions aux associations 2023 au budget primitif 2023,
- 5/ Participation et fiscalisation au SIVOS 2023 et convention,
- 6/ Vote des taux des taxes locales 2023,
- 7/ Budget Primitif 2023,
- 8/ Rétrocession du Bassin impasse de la Pointe appartenant à SCIA du parc des Vertus à la commune,
- 9/ Informations et questions diverses,
- 10/ Communications du Maire,
- 11/ Tour de table,

SEANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric CANTO

Le compte-rendu de la réunion du 2 février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Etaient Présents : M. CANTO Frédéric, Mme FOLLET Nathalie, M. PAYET Jérémy, Mme ABRAHAM-MARCHAND Isabelle, Mme BENOIST Nicole, M. CHANDELIER Daniel, M. BAYEUL Yann, M. CABOT Benoit, M. CAPRON Antoine, Mme CRISTOL Fabienne, M. DI MAIO Yves, Mme LEGRIS-CLAUDE Audrey, Mme MARCHAND Clotilde, M. RIDEL Dominique.

Procurations : Mme LEFEBVRE Véronique a donné pouvoir à M. CANTO Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme BENOIST Nicole.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr**OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022 N° 2023-05**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

L'article L22311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif (ou CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion (ou CFU), le conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif (CFU), procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire constater les résultats de clôture estimés de 2022 et de statuer sur l'affectation de ces résultats dans le budget primitif 2023.

Si le compte administratif (CFU) venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif (CFU) et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide,

- Un excédent de fonctionnement de :	87 403.78
- Un excédent reporté de :	756 076.28
- Soit un excédent de fonctionnement de :	843 480.06
- Un déficit d'investissement de :	- 65 604.61

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550
Département de la Seine-Maritime
Canton de DIEPPE 1.7
☎ : 02.35.04.11.60
✉ : mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr

- Le Cercle des Amis	755.00€
- Coopérative scolaire	400.00€
- Croix rouge	155.00€
- CICOGE	155.00€
- SNSM	150.00€
- Ecole La Providence	4 750.00€
- Divers	500.00€
- SPA	1 301.00€
- Tribunal de Dieppe (AVIM)	150.00€
<hr/>	
	10 581.00€

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide,

L'attribution des subventions comme énoncé ci-dessus.

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 13

Objet : PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS 2023- N° 2023-7

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code Général des Impôts,

- Vu la délibération du SIVOS de Sauqueville/ Saint-Aubin-Sur Scie en date du 26 mars 2015, par laquelle le SIVOS a adopté le principe de la fiscalisation prévue à l'article 5212-20 du CGCT. Cette disposition permet aux communes de lever les impositions prévues à l'article 1379 du code des impôts en remplacement de tout ou partie de la contribution des communes.

- Considérant que la commune doit participer au SIVOS à hauteur de 66 799.00€, propose l'inscription au budget au compte 655568 la somme de 16 799.00€ et la fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément aux quatre taxes directes locales de 50 000.00€, en cohérence avec les années précédentes et le dernier conseil syndical du SIVOS le 16 mars 2023.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr

- Considérant que la commune doit participer aux syndicats par une participation prévue au budget, il est proposé :

- Association syndicale de la Scie : 110.00€
- SIVOS Sauqueville/Saint-Aubin-sur-scie : 16 799.00€

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Décide d'inscrire au budget primitif 2023 les sommes énoncées ci-dessus au compte 65568,

Décide la fiscalisation des contributions communales au SIVOS pour l'exercice 2023 pour la somme de 50 000.00€.

VOTE :

*Pour : 15**Contre : 0**Abstention : 0***OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE SIVOS
N° 2023-08**

Monsieur le Maire informe les membres du Comité que, conformément à la convention concernant la mise à disposition de personnel et de remboursement des charges dues entre la commune de Saint Aubin sur Scie et le Sivos de Saint Aubin sur Scie / Sauqueville, est sollicitée la répartition 2023 suivante :

Répartition des heures SIVOS		A reverser	A la Commune
NOM	NBRE HEURES	TX HORAIRES	TOTAL
Marie-Christine BOUTIGNY	724	11.29	8 173.96 €
Martine BRIDIER	458	11.29	5 170.82 €
*Bertrand SEVESTRE-RIDEL	320	12.08	3 865.60 €

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie.saintaubinsurcie@wanadoo.fr

Séverine ROUSSEL	690	11.29	7790.10 €
TOTAL	2192		25 000.48 €

*sans les Mercredis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte la convention de mise à disposition telle que décrite ci-dessus (et jointe en annexe), celle-ci sera reconduite par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année, ou modifiée par avenant.

VOTE :

*Pour : 15**Contre : 0**Abstention : 0*

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE REMBOURSEMENT DES CHARGES DUES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SUR-SCIE ET LE SIVOS DE SAINT-AUBIN-SUR-SCIE/SAUQUEVILLE

- Vu la délibération de la commune de Saint-Aubin-sur Scie-en date du 31 mars 2023,
- Vu la délibération du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville en date du 16 mars 2023,
- Considérant :
 - Que 4 agents de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, travaillent pour la cantine scolaire, l'entretien des locaux scolaire, la traversée des élèves devant le groupe scolaire qui sont une compétence SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville
 - Au total la commune de Saint-Aubin-sur-Scie met à disposition du SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville 2 192 h par an de personnel communal.

Il est convenu ce qui suit

Entre

Monsieur CANTO Frédéric, Maire de Saint-Aubin-sur-Scie, autorisé à signer la présente convention

Et,

Madame PIMONT Annie, agissant en qualité de Vice-Présidente du SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville

Article 1 : Le SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville doit 2192 h/an à la commune de Saint-Aubin-sur-Scie au titre des missions effectuées par 4 agents pour le compte du SIVOS. Le coût salarial des agents sera défini en fonction du traitement de base indiciaire auquel seront ajoutés les primes éventuelles et les charges patronales.

Article 2 : Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2023 et sera reconduite par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année.

Article 3 : Cette convention pourra être modifiée par avenant à chaque renouvellement de contrat et à tout moment par délibération du SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville ou de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie.

Fait à Saint-Aubin sur Scie,
Le 16 mars 2023

Le Maire,



La Vice-Présidente

A. PIMONT

SIVOS
SAINT-AUBIN-SUR-SCIE
SAUQUEVILLE

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr

**OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE –
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023 - N° 2023-9**

Par délibération du 24 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 42.16 %

TFPNB : 31.95 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 8.93 %

TFB : 42.16 %

TFNB : 31.95 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote les taux d'imposition 2023 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) 16.80% + 25.36% (part départemental) = 42.16 %
- Taxe foncière (non bâti) 31.95%
- Taxe d'habitation 8.93%

Le produit attendu pour l'équilibre du budget primitif sera de 530 246.00 € pour 2023. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire au budget primitif 2023 les subventions aux associations communales et extérieures.

VOTE :

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 1

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - N° 2023-10**

- Vu la délibération N°2021-40 du 21 octobre 2021, adoptant le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022 ainsi que l'expérimentation du CFU, offrant à la commune la possibilité d'adopter des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.
- Vu la délibération N° 2021-41 du 21 octobre 2021, adoptant les modalités de gestion des amortissements suite au passage à la M57,
- Considérant que le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances 9 mars 2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 532 917.25 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 704 931.07 €

DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 532 917.25 €
Section d'investissement	1 704 931.07 €
TOTAL	3 237 848.32 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr

DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 532 917.25 €
Section d'investissement	1 704 931.07 €
TOTAL	3 237 848.32 €

*Pour : 15**Contre : 0**Abstention : 0***Objet : DELIBERATION ADOPTANT LA CONVENTION DE RETROCESSION DE LA PARCELLE ZB 70-IMPASSE DE LA POINTE- N°2023-11****VU :**

- L'article L 141-3 du code de la voirie routière qui dispose en effet que « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal »,

CONSIDERANT :

- Que selon l'article L141-3, les délibérations sont dispensées d'enquête publique préalable sauf « lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie »,
- Que le conseil municipal doit prendre une délibération énumérant les parcelles et des équipements concernés, classant les biens dans le domaine et autorisant le maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété.
- Que la SCCV SEQUOIA représentée par Monsieur Nicolas DAGAN a demandé le classement dans le domaine public et aux espaces verts, de la zone d'activités nommée Parc des Vertus, sise Rue de la Libération à Saint-Aubin-sur-Scie.
- Afin de s'assurer de la qualité des ouvrages rétrocédés dans le domaine public, il a remis à Dieppe-Maritime un dossier technique complet comportant les essais préalables à la réception des ouvrages d'eau potable, d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales. Après examen, les rapports ne comportent aucune anomalie, les ouvrages ont été exécutés dans les règles de l'art. La rétrocession de ces ouvrages dans le domaine public peut donc avoir lieu.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr

- Le conseil communautaire de l'Agglomération de Dieppe Maritime a émis un avis favorable par délibération N° 08-12-20/34 du 8 décembre 2020.
- Vu la délibération N° 2023-03 du 3 février 2023, autorisant la rétrocession des voiries de l'Association Syndicale Libre du Lotissement de la Pointe pour la parcelle ZB 68.
- Que le conseil municipal avait délibéré pour accepter cette rétrocession le 3 février 2022, délibération N° 2023-03.
- Que par courriel en date du 15 mars 2023, Maître LELONG, en charge du dossier de son client Monsieur Dagan, nous informait que la parcelle ZB 70 (bassin), appartenant à la SCIA du Parc des Vertus n'apparaissait pas dans la délibération de février et qu'il convenait de prendre une autre délibération,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la signature de cette convention de rétrocession des voiries dans le domaine public. Il s'agit de la parcelle ZB 70 (bassin). La vente est consentie à l'euro symbolique, les frais d'actes seront à la charge de la SCIA du Parc des Vertus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'accepter la convention de rétrocession dans le domaine public du bassin situé sur la parcelle ZB 70 de la SCIA du Parc des Vertus.
- La vente est consentie à l'euro symbolique, les frais d'actes seront à la charge de la SCIA du Parc des Vertus.

VOTE :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Communications du Maire :

ADDLE : le spectacle organisé par l'ADDLE avec les élèves aura lieu vendredi 31/3/2023 à la salle des fêtes, tous les conseillers municipaux y sont conviés.

Label Patrimoine Rural : une relance a été reçue en mairie, Mme Abraham doit s'en occuper.

Food Truck : nous avons reçu une demande d'emplacement de Food Truck sur la place de la gare.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr

Lycée J.Rostand organise une porte ouverte le 5 mai prochain pour un déstockage avant l'été.

Une réunion a eu lieu avec 3F Normandie concernant le projet d'extension numéro 2 du Pigeonnier. C'est un très beau projet avec un city stade, vingt-sept maisons en location et six en accession à la propriété, échéance des travaux fin 2024.

A l'école maternelle, le système de régulation sur la chaudière a été installé de façon à faire des économies d'énergie.

TOUR DE TABLE :

Mme FOLLET : Un atelier jardinage aura lieu ce lundi 3 avril 2023 c'est Monsieur Louvel qui l'organise.

Mme MARCHAND : demande pourquoi les services de la DIRNO qui ont élagué les arbres devant la SPA ont laissé un arbre penché ? M. RIDEL répond que cela va être fait ils vont revenir, ils manquaient d'équipement ce jour-là pour le faire tomber.

Propose de remettre en service les pièges à frelons.

M. DI MAIO explique que c'est incompréhensible de couper l'éclairage public à 22h le soir, à Dieppe ce n'est pas le cas ! La déchetterie de Dieppe est très sale, Monsieur CANTO répond que des travaux sont prévus.

Explique que ses collègues d'EDF organisent des formations aux élus de Luneray et qu'il est possible de la faire à SAINT AUBIN SUR SCIE également. Monsieur le MAIRE est d'accord.

M. CAPRON précise qu'il va venir retirer l'arbre près de la rivière.

M. CABOT demande s'il serait possible que les chèques-cadeaux Bacheliers puissent avoir un délai plus long ? Monsieur le Maire lui répond que la date du 31/12 est fixée par rapport à l'exercice fiscal.

Mme LEGRIS demande qu'en est-il du distributeur de pain ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il a été démonté et qu'un autre boulanger est intéressé.

Mme ABRAHAM expose les manifestations à venir sur la commune :

Concert le 22 avril 2023- Groupe Outre-Mesures à 20H30 à salle des fêtes,

Le 5 mai à la salle des fêtes la Compagnie Jehan Ango pièce de théâtre,

Le salon du livre aura lieu le 5 novembre 2023 à la salle des fêtes,

Du 16 au 20 novembre 2023, Novembre en Normandie avec Cinéthéact, spectacle avec les tous petit de l'école également.

M. PAYET les ateliers ASEPT : Ateliers mémoire de 14h à 16h les 19/9-3/10-10/10 et 17/10 à la salle des fêtes.

MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr

M. RIDEL demande si en 2024, on pourrait différer le ramassage des encombrants avant la fin de l'hiver car celui-ci intervient quand les tontes doivent être réalisées début avril.

Il expose les travaux réalisés cet hiver :

Deux panneaux STOP ont été volés Rue du Haras, ils ont été remplacés.

Le débroussaillage Rue de la pointe/Rue des Ecureuils a été réalisé, suite à l'arbre qui était tombé sur la RN 27, il s'agissait de sécuriser l'endroit de façon à ce qu'aucun autre arbre ne tombe sur la voirie.

Explique que le parking réalisé chemin de la Messe a été réalisé par Cegelec suite aux travaux d'effacement de réseau dans cette rue, il s'agissait d'une remise en état.

Les arbres le long de la rivière à l'école maternelle ont été élagués par une entreprise de la commune, les agents communaux se sont chargés de ramasser tout le bois.

Les barrières qui avaient été endommagées Rue de la Libération ont été remplacés, il s'agissait d'un sinistre pris en charge par les assurances.

Les plaques de Rue achetées en 2022 ont été remplacées récemment.

Fin de la séance à 21h15

La secrétaire de séance,
Mme BENOIST Nicole,



Le Maire,
Frédéric CANTO



